

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

**APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LES INSTALLATIONS
CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le groupement d'intérêt économique SOCCRAM SEVRAN dont le siège social est situé 80, avenue du Général de Gaulle, CS 60027, 92031 Paris La Défense Cedex, a présenté au préfet de la Seine-Saint-Denis, une demande en date du 22 octobre 2015, complétée le 12 avril 2016, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter rue Salvador Allende à Sevrans (93270), des installations de production et de distribution de chaleur soumise à autorisation et déclaration sous les rubriques **2910-A-1** (Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771 [...], si la puissance thermique nominale de l'installation est supérieure ou égale à 20 MW (Autorisation), **3110** (Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MW (Autorisation) et **1532-3** (Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, [...], le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 1 000 m³, mais inférieur ou égal à 20 000 m³) (Déclaration). Une demande d'information peut lui être adressée.

L'enquête sera ouverte à la mairie de SEVRAN du lundi 29 août 2016 au mercredi 28 septembre 2016 inclus.

Cette enquête publique sera portée à la connaissance des habitants des communes de Sevrans, Aulnay-sous-Bois, Livry-Gargan, Tremblay-en-France, Vaujours et Villepinte, par voie d'affiches qui seront apposées quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique à la mairie et dans le voisinage de l'installation projetée, ainsi qu'aux emplacements habituels d'affichage.

Le dossier de l'enquête publique, contenant notamment l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (dite « autorité environnementale »), les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers et les plans sont déposés durant l'enquête à la mairie de Sevrans, au Pôle urbain situé 1, rue Henri Becquerel, où ils peuvent être consultés par toute personne pendant les heures d'ouverture de la mairie.

L'avis d'ouverture de l'enquête publique, l'avis de l'autorité environnementale, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers sont consultables en permanence sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis à l'adresse <http://www.seine-saint-Denis.gouv.fr/Outils/ICPE/Sevrans> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, M. Thierry DELABELLE, auprès de la société GIE SOCCRAM au 01. 40.90.62.51

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'opposition contre ce projet ou à formuler des observations à son sujet, devra les faire connaître dans le délai d'un mois à compter du jour de l'ouverture de l'enquête publique, en les consignant sur le registre d'enquête pendant les heures d'ouverture de la mairie ou en les portant à la connaissance de Mme Edith LAQUENAIRE (consultante en gestion d'entreprise), commissaire enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique. En cas d'empêchement, cette dernière pourra être remplacée par son suppléant, Monsieur Michel GAUTHIER (retraité -ancien cadre de la fonction publique territoriale).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de SEVRAN, au Pôle urbain situé 1 rue Henri Becquerel, les observations des intéressés aux jours et heures ci-après :

Lundi 29 août 2016	9h - 12h
Mercredi 31 août 2016	9h - 12h
Samedi 24 septembre 2016	9h - 12h
Lundi 26 septembre 2016	14h – 17h
Mercredi 28 septembre 2016	14h30 - 17h30

Toute correspondance pourra également, pendant la durée de l'enquête publique, lui être adressée à la mairie de Sevrans et sera annexée au registre.

Le public peut également formuler des observations, pendant toute la durée de l'enquête, en adressant une lettre recommandée au préfet de la Seine-Saint-Denis (direction du développement durable et des collectivités locales – bureau de l'environnement, 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex), ou un message électronique sur la boîte fonctionnelle du bureau de l'environnement de la préfecture de la Seine-Saint-Denis : pref-bureau-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr. Le bureau de l'environnement de la préfecture de la Seine-Saint-Denis transmettra ces observations à la mairie de Sevrans, qui sera chargée de les annexer au registre.

A l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sevrans et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis aux heures et jours d'ouverture au public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.